



Nations Unies

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

AG/PAL/1016

**Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**
295^e séance - matin

**DES DÉLÉGATIONS REGRETTENT QUE LE COMITÉ POUR LES DROITS DES
PALESTINIENS NE SE PENCHE PAS SUR LA SITUATION ACTUELLE AU MOYEN-ORIENT**

**Elles demandent au Comité de saisir l'Assemblée générale pour qu'elle convoque une session
extraordinaire sur la question de Palestine**

« Le sentiment est celui d'un décalage entre l'ordre du jour de la réunion et la réalité sur le terrain ». Telles ont été les paroles du représentant du Mali, qui a résumé ce matin la frustration de plusieurs délégations siégeant au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les membres de ce Comité se sont en effet déclarés préoccupés par le fait que la situation au Moyen-Orient n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour de cet organe, soulignant la nécessité de prévoir à l'avenir une rubrique en phase avec l'actualité.

Affirmant que cela avait été généralement le cas jusqu'à présent, le Président du Comité, M. Paul Badji (Sénégal), a répondu qu'en l'absence exceptionnelle de l'Observateur de Palestine, il n'avait pas été possible de faire le point sur l'évolution récente de la situation sur le terrain. Mais il a aussi rappelé aux délégations inquiètes qu'il ne relevait pas de la responsabilité du Comité, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, d'engager un débat de fond sur un tel sujet, faisant observer que le Conseil de sécurité n'avait pas été en mesure d'obtenir un cessez-le-feu des parties au conflit. Le mandat du Comité, qui est une instance intergouvernementale, ne lui donne pas davantage la possibilité de saisir l'Assemblée générale pour qu'elle convoque une session extraordinaire sur la question de Palestine, comme l'ont demandé de nombreuses délégations. Il revient aux États Membres de le faire, a poursuivi le Président, sans quoi le Comité, s'il venait à outrepasser ses prérogatives, pourrait être assimilé à une représentation de l'Autorité palestinienne.

Le Président a fait par ailleurs des compte-rendu du Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient qui s'est tenu à Moscou, les 8 et 9 juin, sur le thème « Nouveaux défis au processus de paix au Moyen-Orient et Dialogue israélo-palestinien », ainsi que de la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne et des consultations avec les organisations de la société civile, qui se sont tenues à l'Office des Nations Unies à Vienne les 27, 28 juin et 29 juin derniers.

S'agissant de cette dernière manifestation, M. Badji a rappelé que les discussions ont eu lieu avec pour toile de fond l'aggravation de la crise politique, économique et humanitaire dans la bande de Gaza et dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Président a rappelé l'inquiétude des organismes humanitaires de l'ONU face aux risques de détérioration de la situation à Gaza, où le taux de pauvreté frôle déjà les 80% et celui du chômage 40%.

Le 29 juin, le Comité a tenu des consultations avec les représentants des ONG au sujet de leur coopération avec le Comité. Celles-ci ont fait valoir qu'en fixant les priorités liées à leurs activités, elles considéraient l'ONU et le droit international comme essentiels à la cessation de l'occupation israélienne et à l'édification d'une paix juste entre les deux peuples.

Par ailleurs, le Comité a adopté le programme provisoire de la Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien, qui se tiendra les 7 et 8 septembre 2006, à l'Office des Nations Unies à Genève. Cette Conférence sera consacrée à l'examen de la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à l'action menée en conséquence par la société civile, en particulier leurs campagnes en faveur du peuple palestinien et leurs initiatives pour l'année à venir.

Le Comité a aussi accrédité aujourd'hui les quatre organisations non gouvernementales suivantes: *Palestine Solidarity Committee* (Afrique du Sud); *Muslim Youth Movement* (Afrique du Sud); Trocaire (Irlande); *Elhanan Benevolent* (Israël), et American United of Palestinian Human Rights (États-Unis). Il a accordé le statut d'observateur à *Elhanan Benevolent (Israël)*, qui l'avait sollicité, ainsi qu'à *Talented Youths International*.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA RÉUNION INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES À L'APPUI DE LA PAIX ISRAËLO-PALESTINIENNE, TENUE LES 27 ET 28 JUIN 2006, ET SUR LES CONSULTATIONS DU COMITÉ AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ORGANISÉE LE 29 JUIN 2006 À L'OFFICE DES NATIONS UNIES À VIENNE

M. PAUL BADJI (Sénégal), Président du Comité pour les droits inaliénables du peuple palestinien, a rendu compte de la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne et des consultations avec les organisations de la société civile, qui se sont tenues à l'Office des Nations Unies à Vienne les 27, 28 juin et 29 juin 2006. Les discussions ont eu lieu avec pour toile de fond l'aggravation de la crise politique, économique et humanitaire dans la bande de Gaza et dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les experts de la Réunion ont ainsi pu traiter en détail des trois thèmes proposés, à savoir la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le processus de paix et les défis futurs, et enfin, les initiatives internationales à l'appui de la paix israélo-palestinienne.

Dans le Document final, les participants à la Réunion ont instamment demandé la reprise d'un vrai dialogue politique entre les parties et exprimé leur inquiétude quant aux mesures unilatérales. Ils ont dénoncé l'intensification de la crise actuelle et la perpétuation du cycle de la violence. Ils ont également condamné la poursuite par Israël de la construction du mur et de l'expansion des colonies. Sur une note plus positive, ils ont accueilli avec satisfaction l'accord sur le document de la concorde nationale palestinienne dit « Document des prisonniers » conclu par les groupes politiques palestiniens le 26 juin.

Le 29 juin, le Comité a tenu des consultations avec les représentants des ONG au sujet de leur coopération avec le Comité. Les ONG ont fait valoir qu'en fixant les priorités liées à leurs activités, elles considéraient l'ONU et le droit international comme essentiels à la cessation de l'occupation israélienne et à l'édification d'une paix juste entre les deux peuples. Les représentants des ONG ont, concernant la conférence de la société civile qui doit être organisée sous les auspices du Comité, estimé qu'elle doit s'élargir aux représentants de mouvements pacifistes, de partis politiques et de syndicats. Ils ont également estimé qu'elle devrait privilégier la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR SA PARTICIPATION AU SÉMINAIRE INTERNATIONAL DES MÉDIAS SUR LA PAIX AU MOYEN-ORIENT, ORGANISÉ LES 8 ET 9 JUIN à MOSCOU

Le Président du Comité a aussi rendu compte du Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient qui s'est tenu à Moscou, les 8 et 9 juin, sur le thème « Nouveaux défis au processus de paix au Moyen-Orient et Dialogue israélo-palestinien ». Le Séminaire s'est déroulé en cinq ateliers chargés respectivement des thèmes que sont: les défis, les opportunités et les responsabilités dans le sillage des élections israéliennes et palestiniennes; l'impact des médias sur le processus de paix; l'impact des changements régionaux sur ce même processus; la viabilité économique et sociale de la solution de deux États; le défi du renforcement des capacités locales et la coopération intercommunautaire; et la participation de la société civile et la perspective des initiatives à la base. Le Séminaire a eu aussi le privilège de visionner un film intitulé « Encounter point », un puissant message de paix, qui a beaucoup marqué l'attention des participants sur les peines et les émotions qu'éprouvent quotidiennement les populations sur le terrain en Palestine et sur le courage dont elles font preuve pour relever les multiples défis.

* ** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel